



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Ressources Humaine

Bureau de la Politique Sociale

Elections

DRH/BPS/PES/MCH/n° 2019 23

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 8 février 2001 modifié, instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2019 modifiant l'arrêté du 8 février 2001 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 relatif à la prorogation du mandat de la commission administrative paritaire des chargés de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du 11 mars 2019 relative aux modalités d'élections des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chargés de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

DECIDE :

Article unique – En vue de l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des chargés de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, la commission électorale chargée du contrôle des opérations électorales est composée comme suit :

Membres représentant l'administration :

Pierre-Emmanuel SINET, Président

Marguerite CORREA – HAY, Secrétaire

Membres représentant les personnels :

Pour le SGEN-CFDT Recherche EPST :

Jean-Luc CARRIER (titulaire)
Anne-Marie MARTY (suppléante)

Pour le SNCS-FSU :

Patricia KRIEF (titulaire)
Marc BENHAMOU (suppléant)

Pour le SNPTES:

Florence BAYEUX (titulaire)
Olivier GRIBOUVAL (suppléante)

Pour le SNTRS-CGT :

Jean KISTER (titulaire)
Gilles MERCIER (suppléant)

Fait à Paris, le **11 AVR. 2019**

P/Le Président-directeur général,
La Directrice générale déléguée,



Claire GIRY